

# LE PARI DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA CROISSANCE DURABLE

L'Assemblée a d'ores et déjà donné une traduction concrète aux aspirations sociales et économiques qui se sont exprimées durant les débats électoraux du printemps 2007, par plusieurs textes de loi sur le travail, le pouvoir d'achat et l'investissement productif. Une action complétée par l'instauration de mesures structurelles, telles que la mise en place d'un service minimum dans les transports publics.

## ENCOURAGER LE TRAVAIL POUR RENOUER AVEC LA CROISSANCE

Stagnation des revenus du travail, taux de prélèvements obligatoires de l'ordre de 44%... : l'atonie de la croissance française s'explique en grande partie par ces deux grands traits de notre système économique, qui figent les ressources disponibles et amputent d'autant les flux de consommation et d'investissement des ménages. C'est pour inverser cette tendance que les députés ont adopté, avec la loi du 21 août 2007, un ambitieux plan « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) ». Les moyens déployés sont multiples : **défiscalisation des heures supplémentaires et des salaires étudiants**, crédit d'impôt sur les

intérêts d'emprunt pour favoriser l'accession à la propriété, allègement des droits de succession en vue d'accroître le revenu disponible des ménages (désormais, 93,7 % des héritiers en ligne directe sont exonérés des droits de succession). Centré sur la revalorisation du pouvoir d'achat, le dispositif comporte aussi un volet ciblé sur les ménages les plus modestes. Créé à titre expérimental, le revenu de solidarité active permettra en particulier de lutter contre l'inquiétant phénomène de « pauvreté au travail », en simplifiant les aides et en gommant les effets de seuil au profit des plus bas revenus.



Didier Migaud, Président de la Commission des finances.

La Commission des finances, de l'économie générale et du plan.



## TRANSPORT : LE SERVICE MINIMUM VOIT LE JOUR

“Être pragmatiques pour répondre aux attentes des Français” : ainsi que l’a souligné le rapporteur Jacques Kossowski, les débats qui ont conduit à l’adoption de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ont clairement été dominés par le souci de l’intérêt des usagers. Le texte repose sur **trois axes forts** : la prévention des conflits par l’obligation de négocier, avant le 1er janvier 2008, une procédure de négociation préalable au dépôt de tout préavis de grève, l’organisation du service en

cas de grève ou d’une autre perturbation prévisible du trafic, la **garantie des droits des usagers**, notamment par le **renforcement de leur droit** à l’information et un régime d’indemnisation. Par ailleurs, mettant un terme à la pratique des « numéros payants », un amendement parlementaire est venu imposer la gratuité absolue des dispositifs d’information en période de perturbations. Soucieux de l’efficacité d’un système reposant sur la passation d’accords au sein des entreprises, les députés ont obtenu du Gouvernement qu’il leur présente, au plus tard le 1er octobre 2008, un rapport sur l’application de la loi.

**Hervé Mariton**, Président de la commission spéciale chargée d’examiner le projet de loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres.

**Jacques Kossowski**, membre de la Commission des affaires économiques.

## BUDGET 2008 : MAÎTRISER LES DÉPENSES, STIMULER L’INNOVATION.

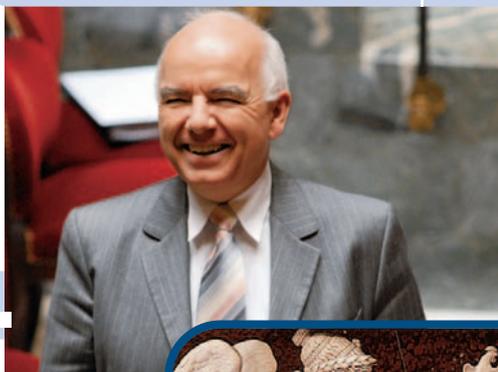
La loi de finances pour 2008 a élargi la norme de stabilisation des dépenses de l’État. Pour 2008, un nouveau contrat a ainsi été conclu avec les collectivités territoriales, reposant sur une stabilisation en volume des concours qui leur sont versés par l’État. Le franchissement d’un nouveau cap dans la maîtrise des dépenses et le maintien

d’un fort dynamisme des ressources de l’État permettront par ailleurs de contenir le déficit par rapport à celui prévu en loi de finances initiale pour 2007, de 42 à 41,7 milliards d’euros. Par la réforme du crédit d’impôt recherche, l’État a **déployé un effort sans précédent pour soutenir la recherche et améliorer la compétitivité de l’économie.**

La loi de finances pour 2008 a relevé le crédit d’impôt recherche, dont le taux a été porté à 30 % jusqu’à 100 millions d’euros de dépenses de recherche, puis à 5% au-delà. Ce sont ainsi 800 millions d’euros en 2009 et 1,3 milliard d’euros en régime de croisière qui seront consacrés à l’objectif stratégique de soutien à la recherche.



**Marie-Anne Montchamp**, membre de la Commission des finances.



**Jean-Pierre Brard**, Secrétaire de la Commission des finances.

## POUR EN FINIR AVEC LA CONTREFAÇON

La contrefaçon coûte chaque année à l’économie française près de 6 milliards d’euros. Elle représente de plus un véritable danger pour la santé publique avec, comme l’a rappelé Guillaume Garot, orateur pour le groupe socialiste, la multiplication de « faux médicaments, faux laits infantiles, fausses pièces détachées... ». C’est pourquoi la loi du 29 octobre 2007 renforce sensiblement

les procédures de « saisie - contrefaçon », permettant la saisie de produits contrefaits chez les contrefacteurs mais également chez tous les intermédiaires impliqués. Grâce à un amendement de Philippe Gosselin, les pouvoirs de la douane en la matière ont parallèlement été sensiblement renforcés.



ZOOM